

## Enfance et jeunesse

### Le dispositif argent de poche

Le dispositif « Argent de poche » est destiné aux jeunes de 16 à 17 ans. Il a pour objectifs de sensibiliser les jeunes au monde du travail, de les responsabiliser, de participer à leur implication dans la vie locale et à leur insertion dans la vie professionnelle tout en gagnant un peu d'argent de poche.

Les petits travaux d'été ont commencé. Complets, ils se déroulent jusqu'au 23 août 2024.

**Les prochaines missions seront proposées entre le 23 octobre et le 3 novembre 2024.**

**Les inscriptions seront ouvertes jusqu'au 19 septembre 2024.** Lancement des inscriptions début septembre.



  
BEAUFORT  
— EN ANJOU —  
VILLE ATTRACTIVE

**TU AS OU TON GRAND FRÈRE OU TA GRANDE SŒUR ONT 16 OU 17 ANS ?**

**TU HABITES BEAUFORT-EN-ANJOU ?**

**ET TU VEUX GAGNER UN PEU D'ARGENT POUR FINANCER TES PROJETS ?**

**LE DISPOSITIF ARGENT DE POCHE EST FAIT POUR TOI !**

RÉALISE DES PETITS TRAVAUX AU SEIN DES SERVICES DE LA MAIRIE ET GAGNE, EN CONTREPARTIE, DE L'ARGENT DE POCHE.

**1 MISSION = 3H = 15€**



SUIVEZ NOUS :  
[www.beaufortenanjou.fr](http://www.beaufortenanjou.fr)



© Ville de Beaufort-en-Anjou / Ne pas jeter sur la voie publique

**Tu as 16 ou 17 ans, le dispositif « Argent de Poche » te donne la possibilité d'effectuer des petits travaux sur la commune contre rémunération.**



## Le dispositif argent de poche

**Les chantiers ont lieu pendant les périodes de vacances scolaires** et occasionnellement lors d'événements spécifiques. **En contrepartie de ton investissement, tu percevras une indemnité** de 15 euros maximum par jour, pour une mission de 3h réalisée soit le matin, soit l'après-midi.

**Tu seras accueilli dans les différents services de la mairie de Beaufort-en-Anjou** : médiathèque, enfance-jeunesse, techniques, centre d'animations... **Tu pourras accomplir des missions diverses**, comme des petits travaux de peinture, de nettoyage, de rangement, mais aussi l'organisation d'événements.

**Tu seras accompagné d'un tuteur, un employé communal**, qui t'encadrera pendant tout le temps de ton activité.

**La rémunération de 15 € te sera versée à l'issue de chaque fin de mission(s).**

- Tu dois avoir 16 ou 17 ans (*être âgé de 16 ans révolus jusqu'à la veille de ses 18 ans*).
- Tu dois habiter la commune de Beaufort-en-Anjou.
- Tu peux effectuer 10 demi-journées de travail maximum par session (*les chantiers se déroulent pendant les vacances scolaires*).
- Le temps de travail est de 3h effectives.
- L'indemnité forfaitaire est de 15 € par jour dans la limite d'un travail réalisé par demi-journée.
- La participation financière te sera réglée en espèce.
- Tu dois transmettre le dossier d'inscription complet avant la date buttoir. Pour t'inscrire, il te faut l'accord de tes parents.
- Le [contrat de participation](#) devra être respecté.

**Les missions de la sixième édition - Année 2024, se dérouleront pendant les vacances d'automne, entre le 23 octobre et le 3 novembre 2024.**

Pour les jeunes inscrits : une réunion de présentation aura lieu avant le lancement des missions.

---

**Pour y participer, il suffit de compléter le dossier d'inscription** : en ligne début septembre 2024.

Tu aura jusqu'au 19 septembre 2024 pour déposer ta demande.

**De nombreuses missions te seront proposées** (exemple : tri, nettoyage de massifs, animation, peinture...) : en ligne début septembre 2024.

Tu vas avoir besoin de tes parents.



## Le dispositif argent de poche

**Tu devras déposer le dossier complet en mairie avant le 19 septembre 2024.**

Le traitement des dossiers se fait en fonction de leur ordre d'arrivée.

**Tu as ou tes parents ont des questions ? : 02 41 79 87 67.**